

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS
DU
CONSEIL DU GROUPE DES 11^e ET 12^e ARRONDISSEMENTS**

- Séance du 08 Novembre 2021 -

Présidence de Monsieur Sylvain SOUVESTRE, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 26 membres.

21/097/HN

DIRECTION GÉNÉRALE DE SERVICES – Vœu relatif au soutien des structures médico-sociales des 11^{ème} et 12^{ème} arrondissements – adhésion à « Les Entrepreneurs de l'Huveaune Vallée » (LEHV)

Monsieur le Maire de Secteur soumet au Conseil d'Arrondissements le vœu suivant :

La 25^e édition de la Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées (SEEPH) se déroulera du lundi 15 au dimanche 21 novembre 2021. Notre Mairie du 6^{ème} secteur souhaite cette année à nouveau, s'associer à cette action du Secrétariat d'Etat chargé des personnes en situation de handicap, dédiée à la jeunesse en situation de handicap face à l'emploi.

Cette action aura une **résonance particulière** puisqu'elle s'inscrira dans une **période de relance économique** suite à la crise du Covid-19 qui a particulièrement impacté l'accompagnement à l'accès à l'emploi et à la formation des personnes en situation de handicap.

En France, **le taux de chômage des personnes en situation de handicap s'élève à 16 % en 2020 alors qu'il est de 7,8 % pour l'ensemble de la population.**

50 % des demandeurs d'emploi en situation de handicap ont 50 ans et + contre 26 % pour l'ensemble des demandeurs d'emploi.

Nos arrondissements comptent de très nombreuses structures médico-sociales et entreprises adaptées qui emploient et forment. L'insertion professionnelle est au cœur de leurs actions, en mettant en œuvre, chaque fois que possible et au bénéfice de la personne en situation de handicap, un projet de vie articulé autour du travail.

Cette volonté implique de **travailler de concert avec tous les acteurs**, pour **privilégier l'accès et le maintien dans l'emploi dans le milieu d'ordinaire**. Il s'agit aussi de **garantir la protection du secteur adapté** pour celles et ceux qui ne peuvent encore intégrer le milieu ordinaire.

Le Réseau des Entrepreneurs de l'Huveaune Vallée (LEHV) représente depuis 2009 les entreprises des zones d'activités de l'Est et du Sud de Marseille, afin de les assister notamment sur les enjeux de mobilités, de sécurité, de développement, de recrutement...

A ce jour, **1 700 entreprises** de toutes tailles y adhèrent représentant **15 000 emplois**. Ses actions se structurent ainsi :

- Défendre les entreprises du territoire et proposer des solutions concrètes face aux problèmes de mobilité et de sécurité.
- Faciliter les recrutements des entreprises par la mise en place d'actions innovantes.
- Construire des synergies entre dirigeants et mutualiser certaines ressources.
- Favoriser les informations et la mise en œuvre des dispositifs d'aide des pouvoirs publics.

L'action envisagée par la Mairie des 11ème & 12ème arrondissements consisterait à favoriser les synergies entre le monde professionnel ordinaire et celui du handicap, en permettant aux responsables de ces structures de bénéficier au même titre que les chefs d'entreprises de cette mise en réseau très porteuse, notamment à travers ses commissions et les nombreux échanges organisés tout au long de l'année.

La Mairie de Secteur souhaite donc impulser ce rapprochement entre ces structures et LEHV par la prise en charge tout ou partie de leurs frais d'adhésion à LEVH et ce pour une année. L'adhésion classique varie habituellement selon les effectifs des entreprises de 180 € à 2 000 €.

Pour cette présente expérimentation, LEVH propose pour l'année 2022 une adhésion globale de 2 000€ pour l'ensemble des structures médico-sociales du 6ème secteur qui seraient intéressées.

Une évaluation en fin d'année sera effectuée, au terme de laquelle, si elle s'avère positive, un renouvellement pourrait être envisagé.

Les Mairies de Secteur n'étant pas compétentes en la matière, nous sollicitons le Conseil Municipal seul habilité, afin que ce montant puisse être pris en charge sur le budget général de la Ville de Marseille.

**LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
OÙ LE RAPPORT CI-DESSUS**

DÉLIBÈRE

ARTICLE 1 Le Conseil d'Arrondissements émet le vœu de la prise en charge par la Mairie de Marseille, de l'adhésion globale à LEVH – et pour une année - pour les structures médico-sociales du 6ème secteur.

ARTICLE 2 Après cette expérimentation, ce dispositif pourrait être étendu aux autres Mairies de Secteur volontaires qui le souhaiteraient via leurs propres tissus associatifs et entrepreneuriaux.

ARTICLE 3 Un bilan sera fait à l'issue de cette année d'expérimentation.

**Le présent projet de délibération
mis aux voix a été adopté à l'unanimité**

**Abstention Groupe Printemps
Marseillais Majorité Municipale et
Groupe Retrouvons Marseille**

**Il est donc converti en délibération
du Conseil des 11ème et 12ème**

**Vu et présenté pour son
enrôlement à une séance
du Conseil d'Arrondissements**

**LE MAIRE des 11^{ème} - 12^{ème} Arrondts
Sylvain SOUVESTRE**